



LE MÉRITE 82

Bulletin de liaison de la section 82
de l'ORDRE NATIONAL du MÉRITE

HONNEUR SOLIDARITÉ MÉMOIRE

n° 30
Octobre 2022

LE MOT DU PRÉSIDENT



Chers Compagnons, chers amis,

Comme à chaque sortie du bulletin de liaison je prends ma modeste plume pour vous adresser ces quelques mots.

Depuis le dernier éditorial, nous avons subi un été très chaud et j'espère que vous avez pu vous mettre au frais afin de vous protéger de cette chaleur intenable. De plus, la situation internationale est toujours aussi tendue avec la guerre entre l'Ukraine et la Russie qui semble s'éterniser. Enfin, l'inflation galopante entraînera, pour beaucoup d'entre nous, des répercussions dans notre quotidien.

En ce qui concerne la crise sanitaire, elle semble enfin reculer. Mais restons vigilants car à tout moment elle peut reprendre de la vigueur.

Malgré tout j'espère que vous avez pu passer un bel été en famille et entre amis. Depuis le dernier numéro, notre section a continué de vivre et à se déplacer sur différentes manifestations. Votre serviteur, accompagné du drapeau et du porte-drapeau, s'est déplacé sur de nombreuses cérémonies au sein du département. Et quand je ne pouvais pas faire le déplacement, un membre du comité a représenté la section. En effet, je veux, et tant que je serai votre Président, que l'ordre national du Mérite, section du Tarn-et-Garonne rayonne sur le département. Je crois que par nos actions nous y réussissons. Il faut donc continuer ainsi et je remercie les membres du comité pour leurs actions. Mais comme je l'ai déjà dit, il faut du sang neuf : Je fais donc à nouveau appel aux bonnes volontés. Venez nous rejoindre, vous serez bien accueillis. Il y a du travail pour tout le monde et l'ambiance est chaleureuse.

Adresse : Ordre national du Mérite - Section Tarn-et-Garonne
1935, route du Quercy blanc ~ 82270 - Montpezat-de-Quercy

A propos de notre Assemblée Générale, qui a eu lieu le 14 mai 2022, à Montpezat-de-Quercy, ce fut un réel succès. De nombreuses personnalités civiles et militaires y ont participé et la remise du prix de l'encouragement au civisme fut très appréciée. Une vingtaine de jeunes ont été récompensés et nous leur avons offert des présents, entre autres des livres toujours très appréciés. Aussi, pour la prochaine promotion 2023, nous allons renouveler l'opération. Donc si vous avez de beaux livres à offrir et s'ils encombrant vos bibliothèques, vous pouvez nous les transmettre sans souci. Vous avez mes coordonnées en bas de la page 1 de ce numéro. Je profite aussi pour remercier toutes les associations amies qui ont subventionné ce prix.

Pendant notre AG, nous avons souhaité rendre hommage à nos anciens. Nous avons donc remis des diplômes d'Honneur à des compagnons de plus de 88 ans. Ceux qui n'étaient pas présents se verront remettre ce diplôme par nos responsables de secteur. Notre secrétaire Hanane **GUÉGAN** a aussi été mise à l'honneur pour l'énorme travail qu'elle produit. Vous recevez régulièrement des messages émanant de sa part.

Vous avez un compte rendu exhaustif dans ce numéro de cette belle AG. De plus, la presse locale a relaté cet événement. Je tiens ici à remercier toutes les personnes qui ont participé à l'organisation de cet événement important pour la vie de notre association. Je remercie également monsieur le maire de Montpezat-de-Quercy, M. Gérard **MOUNIÉ** qui nous a prêté gracieusement la salle des fêtes. Il nous a offert aussi le café d'accueil et le verre de l'amitié.

Quelques jours avant, certains d'entre nous ont participé au voyage au Pays Basque organisé par l'Association des Officiers de Réserve 82 présidée par le Colonel (er) Bernard **WIERZBINSKI**. Ce fut un superbe voyage apprécié par tous.

Nous devons organiser en juin la remise du prix du comportement citoyen avec le SDIS 82 aux Jeunes Sapeurs-Pompiers (JSP). En raison des élections législatives, cette cérémonie a été décalée au 16 septembre et donc vous en aurez un compte rendu dans le numéro 31, d'avril 2023.

Vous voyez la section continue de vivre malgré un environnement pas très favorable. C'est ainsi que notre compagnon Michel **GABACH** a poursuivi ses visites auprès de nos plus anciens afin de prendre de leurs nouvelles et leur montrer notre attachement. Notre section ne les oublie pas.

Depuis trois numéros maintenant le bulletin existe de par la bonne volonté et la vieille amitié qui me lie avec notre compagnon Wilhelm **BUSCH**, parti vivre sur Pau. Mais cette situation n'est pas pérenne. Aussi, je relance mon appel afin de trouver un ou plusieurs volontaires. Vous ne serez pas tout seul car comme vous avez pu le voir nous travaillons en équipe. Je rappelle que ce bulletin est le vôtre et vous pouvez à n'importe quel moment nous transmettre les articles que vous voulez voir publier et diffuser. Il n'y a aucune censure. Certains l'ont fait cette fois ci et je ne désespère pas de voir d'autres compagnons nous adresser leur prose.

Notre travail d'équipe est encore une fois à souligner mais nous ne sommes pas éternels. Aussi je fais appel à vous pour venir nous rejoindre. Nous pouvons être 15 au sein de notre comité et actuellement nous ne sommes que 10. Notre compagnon Thierry **MANIEZ**, nous a rejoint lors de notre dernière assemblée générale : il y a encore des postes à pourvoir. J'insiste encore sur la recherche d'un trésorier adjoint, poste primordial afin d'aider dans sa tâche notre compagnon Eugène **COJAN** que je remercie pour l'énorme travail qu'il fait pour nous. Nous profitons de ce numéro pour lancer un nouvel appel à cotisation pour les retardataires. Vous êtes actuellement au nombre de 25. N'attendez pas le dernier moment pour vous acquitter de celle-ci afin d'éviter des relances fastidieuses. Comme vous avez pu le voir, dans le bulletin national, la cotisation annuelle passera de 30€ à 35€ au 1^{er} janvier 2023. Cette augmentation a été votée lors de l'AG de l'ANMONM le 24 juin à Nancy. Sachez que notre section a voté contre car nous estimons cette augmentation trop importante surtout dans cette période d'inflation.

Par ailleurs, je rappelle que notre compagnon Eugène **COJAN** est aussi le webmaster de notre section et qu'il met régulièrement à jour le site internet. A ce titre, vous pouvez le retrouver à l'adresse suivante :

https://anmonm.org/sections/o82_-_tarn_et_garonne.

Vous y retrouverez la vie de notre section.

Je vous rappelle à nouveau que notre section dispose d'un local à la maison du combattant de Montauban qui nous a permis d'installer nos archives et nous permet de faire les réunions nécessaires à la bonne marche de la section. Il peut aussi servir de lieu de rendez-vous si certains d'entre vous ont besoin de nous rencontrer.

J'insiste sur le fait que le rayonnement de notre association passe aussi par vous, chers compagnons, en assistant aux nombreuses cérémonies patriotiques dans vos villes ou villages.



Ce numéro 30 est encore très complet avec de nombreuses rubriques. En cette période bien compliquée, continuez à prendre bien soin de vous et de votre famille. Sachez que nous sommes là pour vous aider et vous entourer. N'hésitez pas à me contacter ou les membres du comité.

Lieutenant-colonel (r) Érick Lebrun
Président de l'ANMONM 82

SOMMAIRE

♦ <i>Mot du Président</i>	1
♦ <i>Sommaire</i>	4
♦ <i>In Memoriam/Décorations/Diplômes d'honneur</i>	5
♦ <i>Assemblée Générale</i>	6
♦ <i>Remise du prix de l'encouragement au civisme</i>	8
♦ <i>Dépôt de gerbes fin AG</i>	11
♦ <i>Inauguration du rond-point LH et ONM</i>	12
♦ <i>Rallye de la citoyenneté au lycée CAPOU</i>	14
♦ <i>2^o Forum de la citoyenneté au lycée CAPOU</i>	16
♦ <i>Sortie culturelle en Pays Basque</i>	17
♦ <i>Remise prix de l'initiative mémorielle</i>	20
♦ <i>AG Association Nationale des Personnels Militaires Féminins ~ Carpiquet Dieppe</i>	22
♦ <i>Vers la maison de FERMAT</i>	23
♦ <i>Simone Veil : l'usine de la mort</i>	25
♦ <i>La grotte du Pech Merle</i>	29
♦ <i>Les premiers chevaliers du Mérite agricole</i>	31
♦ <i>Mathurin d'AUX de LESCOUT</i>	34
♦ <i>Conseils de lecture</i>	37
♦ <i>Attention aux arnaques sur le Net</i>	38
♦ <i>Cotisations 2022</i>	41
♦ <i>Boutique de l'ANMONM 82</i>	42
♦ <i>Nos partenaires et agenda</i>	43

IN MEMORIAM

- ♦ Monsieur André **CARPÉNÉ** décédé le 17 mai 2022 à l'âge de 78 ans ;
- ♦ Monsieur Michel **BÉSIERS** décédé le 12 juillet 2022 à l'âge de 78 ans ;
- ♦ Monsieur Arnaud **MOULIÉ** décédé le 29 juillet 2022 à l'âge de 89 ans.

DÉCORATION Décret du 22 juin 2022

Au grade de chevalier :

- ♦ Monsieur Alain **BAUTE**, directeur général délégué du journal « L'indépendant » ;
- ♦ Madame Françoise **DIRAT-MICOULEAU**, présidente-directrice générale de la conserverie « Micouleau » ;
- ♦ Monsieur Jean-Michel **FERRANDEZ**, Agent de maîtrise, sapeur-pompier volontaire ;
- ♦ Madame Régine **MARTINET**, présidente Adjointe au directeur de l'offre de soins et de l'autonomie, responsable du pôle médico-social d'une agence régionale de santé.



REMISE DE DÉCORATION



Au grade d'officier :

- ♦ Madame Chantal **MAUCHET**, préfète de Tarn-et-Garonne.
Remise de ses insignes d'officier le 13 mai 2022.

DIPLÔMES D'HONNEUR

- ♦ M. Robert **DELBÈS**
- ♦ M. Christian **DOUMENC**
- ♦ Mme Marie-Thérèse **MARCHÉ**
- ♦ M. Jacques **PICOU**
- ♦ M. René **RIGHI**
- ♦ M. Michel **SIMONIN**
- ♦ M. Pierre **VACHTER**



Une superbe assemblée générale de la section du Tarn-et-Garonne de l'ANMONM

Le Président de la section 82 de l'ANMONM (Association Nationale des Membres de l'Ordre Nationale du Mérite) a convoqué les 152 membres pour assister à l'assemblée générale. La réunion a eu lieu le samedi 14 mai 2022 à la salle des fêtes du « Faillal » de Montpezat-de-Quercy. Le Président Erick **LEBRUN** a ouvert la réunion à 9h30. Il fit observer une minute de silence pour les compagnons décédés au cours de l'année 2022 et a rendu hommage aux militaires ainsi qu'aux policiers et gendarmes tués dans l'exercice de leurs fonctions. Après ce moment solennel il donna la parole à Monsieur Gérard **MOUNIÉ**, maire de Montpezat-de-Quercy. Celui-ci dans son mot d'accueil remercia la section d'avoir choisi le plus beau village de Tarn-et-Garonne pour cette belle manifestation. Pour lui, c'était un réel honneur de pouvoir recevoir un ordre national reconnu de tous et par tous.



Le Président **LEBRUN** débuta l'assemblée générale en rappelant l'essence même de cette association et de ses valeurs. Dans son rapport moral, le Président insista sur le faible nombre de Tarn-et-Garonnais promu ou nommés dans l'ordre national du Mérite en 2021. En effet une promotion et une nomination.

Dans son rapport d'activité, la secrétaire Hanane **GUÉGAN** a rappelé toutes les activités réalisées en 2021, malgré la crise sanitaire qui a perduré. Elle insista sur le fait que la section de Tarn-et-Garonne de l'ANMONM n'a jamais cessé de sortir en respectant les consignes sanitaires et a cherché à rester en contact avec les anciens.

Enfin, ce fut au tour d'**Eugène COJAN**, le trésorier, de faire un point de situation sur les finances. Il précise que le budget de cette année reste équilibré malgré la crise sanitaire. Les bilans sont adoptés à l'unanimité.



Dans l'ordre du jour venait la réélection des membres du comité renouvelables ainsi madame **GUÉGAN** et messieurs **LEBRUN** et **COJAN** ont été réélus à l'unanimité. Il faut noter qu'au cours de cette phase du renouvellement du comité de section un adhérent, Monsieur **Thierry MANIEZ**, s'est porté volontaire pour intégrer le bureau. Le Président l'en remercia chaleureusement et lui souhaita la bienvenue.

Après ces formalités, nécessaires et importantes pour une association, le Président accorda la pause importante pour tout le monde avant de passer à la deuxième partie de la réunion avec la remise du prix de l'encouragement au civisme pour mettre à l'honneur une partie de la jeunesse de Tarn-et-Garonne et une remise de diplômes d'honneur.



Lieutenant-colonel (r) Erick Lebrun

Remise du prix de l'encouragement au civisme promotion 2022 par l'ANMONM 82



En 1997, M. Robert DELBÈS, Président de la section de Tarn-et-Garonne des médaillés du travail, a créé ce prix au sein du département. Mais depuis 2019 ce prix a été transféré au sein de la section de l'ANMONM 82 présidée par M. Erick LE-BRUN. Le but de ce prix étant d'inciter des jeunes à s'engager dans l'acte citoyen, et dans le civisme. Les jeunes lauréats sont sensibilisés dans leur milieu, soit familial, soit scolaire, soit associatif, et intègrent plus facilement les buts de la démarche initiale.

La promotion de cette année compte 14 lauréats (voir la liste à la fin de cet article). La remise de prix a eu lieu le 14 mai 2022 dans la salle des fêtes du « Faillal » de Montpezat-de-Quercy à la suite de l'assemblée générale de l'ANMONM 82. Hormis un lauréat absent, ils étaient tous présents pour recevoir leur prix.

Dans son allocution, le président rappela que l'ordre national du Mérite (ONM) a été créée en 1963 par le Général de GAULLE afin de récompenser les actes et les **services distingués** des personnes civils et militaires qui le méritent.



Ce prix de l'encouragement au civisme est fait aussi pour inviter les jeunes à continuer leurs actions citoyennes surtout en ce moment dans une période bien compliquée. Il faut qu'ils continuent à s'investir dans leur vie pour les autres. La devise de l'ONM est « **HONNEUR ~ SOLIDARITÉ ~ MÉMOIRE** » et elle fait apparaître ce qui lie les jeunes et les anciens.

Après le mot d'introduction du président Erick **LEBRUN**, la remise de prix a débuté afin de récompenser les lauréats présents.



Pour cette cérémonie certaines autorités civiles et militaires étaient présentes. C'est ainsi qu'ont participé à la remise des prix Madame Catherine **FOURCHEROT** secrétaire générale et sous-préfète de l'arrondissement de Montauban, Madame Valérie **RABAU**L députée de Tarn-et-Garonne, Monsieur le sénateur Pierre-Antoine **LÉVI**, Monsieur José **GONZALÈS** vice-président du conseil départemental, Monsieur le Colonel Fabrice **DUDA** commandant la base de défense de Montauban, Monsieur Gérard **MOUNIÉ** maire de Montpezat-de-Quercy, ville hôte et le Lieutenant-colonel **JAILLOT** adjoint au commandant du groupement de gendarmerie de Tarn-et-Garonne.

Le Président de l'ANMONM 82 était accompagné par Madame Marie-Lou **GARCIA** présidente de la fédération nationale des déportés, internés, résistants et patriotes de Tarn-et-Garonne et des membres de la section pour procéder à cette remise de prix.

Après avoir mis à l'honneur la jeunesse et donc les nouvelles forces vives de la Nation, il a remis des diplômes d'Honneur à des adhérents de plus de 88 ans qui œuvrent au sein de l'association.

À l'issue de la cérémonie, les différentes autorités ont pris la parole afin d'exprimer leur satisfaction de participer à cette cérémonie de remise de prix. Dans l'ordre ont pris la parole, M. **MOUNIÉ**, M. **LÉVI**, Mme **RABAU**L, M. **GONZALÈS** et pour conclure Mme **FOURCHEROT**, secrétaire générale de la préfecture de Tarn-et-Garonne.

Au cours de cette cérémonie Monsieur **DELBÈS**, Président d'Honneur de l'association a reçu des mains du sénateur **LÉVI** la médaille du Sénat. Ce fut un grand moment d'émotion pour le récipiendaire.



Lauréats du prix de l'encouragement au civisme 2022

Quentin **DIEUDONNE DE CARFORT** (Montauban), Thibault **VIDALO** (Albias), Pia **VIDALO** (Albias), Lina **SEDIRI** (Montauban), Robin **RAUJOL** (Saint-Etienne de Tulmont), Apolline **NATALI** (Escataleus), Eva **KULWIKOWSKI** (Montauban), Arthur **LOPES-HERITIER** (Montauban), Matéo **ALEGRE** (Réalville), Manon **DAURE** (Montauban), Cloé **CANEZIN** (Dieupentale), Mélynda **FREYMANN** (Albefeuille-Lagarde), Nicolas **GAUBENS-MISTCHOUK** (Montauban), Lucas **SCHÖTTKE** (Montauban) le benjamin.



Lieutenant-colonel (r) Erick Lebrun

Une belle cérémonie de dépôt de gerbe pour clôturer l'AG de l'ANMONM82

Le samedi 14 mai à l'issue de l'assemblée générale de la section de Tarn-et-Garonne de l'ANMONM et de la remise du prix de l'encouragement au civisme, toutes les autorités présentes, les adhérents et les jeunes lauréats se sont retrouvés à 12h00 devant le monument aux morts de Montpezat-de-Quercy. Les personnalités, entourées des drapeaux des différentes associations amies de l'ANMONM82 et des drapeaux des anciens combattants de la cité médiévale, ont procédé aux dépôts de gerbe. Cette cérémonie fut orchestrée de main de maître par le Major (er) Henry **DESSAUX**, président départemental des médailles militaires. Le président Erick **LEBRUN** se recueille en premier devant le monument. Monsieur José **GONZALÈS** à son tour déposa la gerbe au titre du conseil départemental avec un jeune récompensé. Puis, ce fut au tour de Monsieur le maire, Gérard **MOUNIÉ**, en compagnie de monsieur le sénateur Pierre-Antoine **LÉVI**. Madame Valérie **RABAULT** députée et Monsieur Bernard **PEZOUS**, président des maires du département en firent de même. Madame Catherine **FOURCHEROT**, sous-préfète de l'arrondissement de Montauban, clôtura ce dépôt de gerbe. Après la minute de silence en hommage aux

morts pour la France, une belle Marseillaise « a capella » fut entonnée.



Après les remerciements d'usage aux porte-drapeaux et la photo d'ensemble, tous se retrouvèrent à la salle des fêtes du « Faillal » pour partager le verre de l'amitié. Ceux qui avaient réservé ont pu participer au repas réalisé par la « **Table du Cardinal** ». Une journée dense et riche en émotion

Lieutenant-colonel (r) Erick Lebrun



Inauguration du « rond-point de la Légion d'honneur et de l'ordre national du Mérite » à Castelsarrasin.

À la suite d'une demande commune du Président de la SMLH 82, le Lieutenant-colonel (er) Philippe **BON** et du Président de l'ANMONM 82, le Lieutenant-colonel (r) Erick **LEBRUN**, le maire et le conseil municipal de Castelsarrasin ont décidé d'attribuer le nom de « rond-point de la Légion d'honneur et de l'ordre national du Mérite » à un rond-point de la ville. Le lieu est d'autant plus symbolique qu'il se situe au niveau du lycée Jean de Prades.

La cérémonie d'inauguration s'est déroulée le samedi 23 avril 2022, en présence de M. Jean-Philippe **BÉSIIERS**, maire de Castelsarrasin, de M. Michel **WEILL**, Président du conseil départemental et de M. Maxime **SAINT-GERMES**, directeur de l'Office National des Anciens Combattants et des Victimes de Guerre (ONAC-VG). Les représentants des associations patriotiques et amies ainsi que de nombreux portedrapeaux avaient également été conviés. Un dépôt de gerbe commun marquait cette belle cérémonie.



À l'issue, chacun des acteurs prit la parole afin d'exprimer sa satisfaction de cette nouvelle appellation pour ce rond-point. Il sort ainsi de l'anonymat.

Dans son allocution M. le maire de la ville a souligné l'engagement de Jean-Philippe **FERVAL** et Serge **DURRENS** pour que cette demande soit une réalité et aboutisse. C'est le premier espace public dans le département du Tarn-et-Garonne qui permet de mettre en valeur ces deux ordres nationaux et d'assurer ainsi leur rayonnement.

La Légion d'honneur est la plus haute distinction nationale. Elle fut créée par l'Empereur **NAPOLÉON I^{er}**. Depuis deux siècles, elle récompense les « **mérites éminents** » des citoyens qu'elle désigne comme modèles de civisme français.

L'ordre national du Mérite est le second ordre national après la Légion d'honneur. Il a pour vocation de récompenser les « **mérites distingués** » et d'encourager les forces vives du pays. Cette distinction est remise à des civils ou à des militaires. Elle récompense avant tout un engagement : celui de la défense et de la promotion des valeurs fondamentales de notre République. Cette distinction souhaitée par le Général **CATROUX** et créée le 3 décembre 1963 par le Général **De GAULLE**, alors Président de la République, renforce l'unité nationale après la fondation de la V^{ème} République, en récompensant les services distingués rendus à la Nation. Pour obtenir le ruban bleu, la durée des services demandée est moins longue que pour obtenir le ruban rouge. Il a une triple vocation : *traduire le dynamisme de la société*, en accueillant des générations plus jeunes pour stimuler les énergies individuelles, *fédérer toutes les volontés* et *récompenser l'innovation et la participation au rayonnement de la France*.



En baptisant ce rond-point du nom de la « Légion d'honneur et de l'ordre national du Mérite », la municipalité exprime sa volonté de montrer les valeurs de **citoyenneté**, de **civisme**, de **civilité**, de **solidarité**, socles de l'esprit républicain. Le choix de ce lieu, face au lycée Jean de Prade a un sens fort, prenant valeur d'exemple pour la jeunesse. Il fut aussi rendu hommage au dynamisme des deux associations, à leur esprit unitaire et solidaire. Leur engagement est fondé sur des qualités de **dévouement**, de **courage**, d'**entraide** et de **dépassement de soi**.

Les deux présidents ont remercié la ville de Castelsarrasin ainsi que le Conseil Départemental d'avoir accepté cette sollicitation.

Cette cérémonie s'est déroulée dans un esprit chaleureux et convivial. Elle s'est terminée par le partage du verre de l'amitié. Comme tout baptême, il s'est terminé avec de l'eau car la pluie s'est invitée à la fête.

Lieutenant-colonel (r) Erick Lebrun

Rallye de la citoyenneté au Lycée CAPOU de Montauban

Depuis plus de deux ans la section de l'ANMONM82 attendait avec impatience de participer au Rallye de la citoyenneté. La crise sanitaire due au COVID-19 a empêché sa tenue. Mais 2022 fut la bonne année et s'est ainsi que des membres du comité de section (Eugène COJAN, Bernard VALETTE et Erick LEBRUN) de bonne heure ont rejoint le lycée CAPOU de Montauban, lieu du rallye. Des membres de la société de la Légion d'honneur et des membres de la Médaille militaire tenait également un atelier relatif à leur association.

Il ne faut pas oublier la présence des trois porte-drapeaux de nos associations qui ont officié lors de la cérémonie des couleurs du matin et lors de la remise des prix en fin de journée.



Ce rallye a pu se tenir car le Trinôme Académique composé des responsables départementaux de l'Éducation Nationale, de l'Institut des Hautes Études de Défense Nationale (IHEDN), du ministère de l'Agriculture et de la Délégation Militaire Départementale (DMD) a décidé de le reconduire pour l'année 2022 en collaboration avec l'Office National des Anciens Combattants et des Victimes de Guerre (ONAC-VG) dirigé par Maxime SAINT-GERMES.

C'est ainsi que le mardi 17 mai, quatorze équipes de six élèves de classe de troisième, représentant les six classes de Défense du département, ont participé à cette activité qui s'est déroulée au Lycée d'Enseignement Général et Technologique Agricole (LEGTA) de CAPOU, autour d'ateliers sportifs et ludiques, animés par les partenaires. Les établissements représentés étaient les Collège FLAMENS à Castelsarrasin en lien avec le 31^{ème} RG ; Collège AZAÑA à Montauban en lien avec le 9^{ème} RSAM ; Collège La SAINTE FAMILLE à Moissac en lien avec le 31^{ème} RG ; Collège SAINTE-CLAIRE à Dieupentale en lien avec le GSBDD ; Collège Institut FAMILIAL à Montauban ; Collège PERBOSC à Lafrançaise ; LEGTA de CAPOU. Cette édition a permis ainsi aux classes de Défense de se rencontrer et de renforcer leurs synergies pour leur actions futures.

Le fil rouge retenu pour cette édition était « les opérations extérieures et les engagements modernes » sans oublier le maintien de la paix. L'organisation de ce rallye vi-

sait à développer l'esprit citoyen des jeunes et les inciter au travail de mémoire. De plus, par la rencontre de partenaires institutionnels et de corps constitués en uniforme, cette journée a permis de concourir au renforcement du lien Armées-Nation, mais aussi de favoriser le renforcement de l'esprit d'équipe.

Le rallye s'est déroulé sous forme de course d'orientation entre pôles d'ateliers animés par le fil rouge.

Notre section de l'ANMONM82, comme les autres ordres nationaux, était chargée d'animer un atelier pédagogique. Après une présentation des deux ordres nationaux et de la Médaille militaire, les jeunes devaient répondre à des questionnaires particuliers pour chaque ordre. Une note fut remise à chaque groupe afin que les équipes puissent être départagées.

L'équipe qui a gagné l'édition 2022 est l'équipe « Tous pour Un » du Collège Antonin PERBOSC à Lafrançaise suivie de très près de l'équipe « Un pour Tous » également



L'équipe gagnante

du Collège Antonin PERBOSC à Lafrançaise. Sur la troisième marche du podium se trouvait l'équipe « Daguet » du Collège Institut FAMILIAL à Montauban.

Cette journée s'est déroulée dans une ambiance exceptionnelle et sous une forte chaleur. Le rendez-vous est déjà pris pour l'année prochaine.

Lieutenant-colonel (r) Erick Lebrun

Le deuxième forum de la citoyenneté au Lycée CAPOU

Les élèves de 1^{ère} SAPAT (Services Aux Personnes et Aux Territoires) au Lycée Agricole CAPOU de Montauban, organisaient le 21 avril, pour la deuxième fois, un forum de la citoyenneté. Ils étaient accompagnés dans l'organisation de ce projet par trois enseignants, Isabelle **CARDO**, Cédric **COMBES** et Karine **RODILLA**. Etant partenaire depuis deux ans avec le lycée CAPOU dans le cadre du prix de l'encouragement au civisme, l'ANMONM82 avait été sollicitée pour être partenaire dans cette manifestation. C'est avec une grande joie que le comité de section avait décidé d'y participer. Leur objectif était d'initier tous les apprenants de l'établissement aux différentes formes d'engagements possibles sur le territoire, de susciter l'engagement et de valoriser ceux existants, tout en sensibilisant à la différence à travers le sport adapté.



L'équipe de l'ANMONM82 et les jeunes organisateurs

Divers stands animés par les partenaires étaient regroupés par pôle. L'ANMONM82 avait mis en place un atelier sur l'ordre national du Mérite et son association. Bernard **VALETTE**, Eugène **COJAN** et Erick **LEBRUN** ont tenu cet atelier. De nombreux jeunes sont passés écouter la bonne parole de notre compagnon Bernard, passionné dans son discours.

Sur le site différents pôles étaient mis en place et notre section appartenait au pôle défense, reconnaissance de la nation, avec la Légion d'honneur, l'ordre national du Mérite et l'ONAC-VG.

Un groupe écoutant la bonne parole



C'est environ une centaine d'élèves qui ont pu tourner dans les différents stands, échanger avec les partenaires présents et gageons que cette journée particulièrement réussie, malgré une météo maussade, devrait permettre de susciter de nouvelles vocations.

Une très belle journée pour les élèves et les partenaires riches en échanges pour tous. A renouveler en 2023.

Lieutenant-colonel (r) Erick Lebrun

Une magnifique sortie culturelle en Pays basque

Les conseils d'administration de cinq associations patriotiques, les sections départementales des membres de la Légion d'honneur, de l'ordre national du Mérite, de l'association nationale des officiers de carrière en retraite, de l'association des officiers de réserve, et de l'association des sous-officiers de réserve avaient proposé à leur adhérents une sortie culturelle de deux jours dans le **Pays basque**. Il est à noter que ce voyage était programmé en 2020 mais la crise sanitaire a empêché sa réalisation.



C'est ainsi que près de 50 personnes se retrouvèrent le 11 mai, de bonne heure et de bonne humeur, sur le parking Eurythmie à Montauban. Le bus piloté par Céline pris le chemin de **Mont-de-Marsan** à 8h15. Durant le trajet, dans le bus, l'excellent organisateur Christian **DUTIL** pris le micro pour faire aux voyageurs un historique du Pays basque et a raconté de nombreuses anecdotes sur cette province. A chaque intervention il s'exprime avec passion et expertise. C'est ainsi qu'il parla de la pelote Basque, des jeux de forces chers aux habitants de cette contrée, du makila inconnu de la plupart de tous. En passant dans la forêt des Landes il fit un exposé passionnant sur elle et de même sur Mont-de-Marsan.



À 11h30 les passagers purent descendre du bus pour la pause pique-nique sur la base de loisirs de Mont-de-Marsan. Au bout d'une heure de repas sorti du sac il fallu reprendre le bus pour rejoindre la première visite au programme, le **musée de l'ALAT et de l'hélicoptère à Dax**.

Après près de deux heures de visite, en milieu d'après-midi tous arrivèrent à **Bayonne**. La visite de Bayonne débuta par un arrêt chez le salaisonnier Pierre **IBAIALDE**. C'est sous des dizaines de jambons que la guide expliqua la fabrication du « Jambon de Bayonne » et les des différents produits du terroir.





Puis sous la direction d'Isabelle et de Sophie le groupe a parcouru le vieux Bayonne, quartier chargé d'histoire avec les fortifications de Vauban, la splendide cathédrale et son cloître et les anciennes façades. Après cette belle visite de cette superbe cité les voyageurs n'avaient qu'une envie, c'était de s'installer dans leur chambre d'hôtel.

Mais le repos fut de courte durée car il a fallu rejoindre le restaurant pour déguster un excellent repas.



Le jeudi 12 mai, la virée continua. Pour faire suite à un bon petit déjeuner, tout le monde avait rendez vous à 8h00 pour visiter **Arcangues**, un village pittoresque aux portes de Bayonne. L'église très typique du Pays basque



est incontournable avec nef, retable et tribune. Le cimetière attenant surplombe le golf et la vue y est magnifique. Pour la plupart, ils ont découvert les stèles discoïdales très prisées dans la région sans oublier la tombe de Luis **MARIANO** toujours fleurie 50 ans après son décès.

Pour continuer cette belle sortie, le groupe est arrivé dans le célèbre village d'**Espelette** pour visiter dans un premier temps la chocolaterie **ANTONN**, l'une des plus connue dans la région. Chacun a pu ensuite prendre du temps pour visiter librement le village.





Après un bon repas le bus a repris son chemin pour rejoindre la villa **Arnaga** et suivre la visite guidée de la résidence d'Edmond **ROSTAND**. Tous ont été ébahis par cette grande demeure de 19 pièces au style néo-basque, agrémentée par un majestueux jardin versaillais.



Avant le retour sur Montauban, un arrêt à **La-Bastide-Clairence** était au programme pour visiter son église de 1315 et son curieux cimetière et l'ancien cimetière israélite, la forge et le trinquet.

Les visites s'achèvent et vers 18h00 le regroupement était sonné pour retrouver le chef-lieu de Tarn-et-Garonne, Montauban. C'est donc dans la soirée que les voyageurs sont arrivés au point de départ en écoutant toujours le GO qui avait encore des anecdotes à raconter. Tous se séparèrent afin de retrouver leurs garnisons respectives. Merci aux organisateurs, à Christian et à Céline la conductrice qui a effectué cette mission de main de maître. Le prochain voyage est à l'étude et chacun attend avec impatience le futur programme.



ver leurs garnisons respectives. Merci aux organisateurs, à Christian et à Céline la conductrice qui a effectué cette mission de main de maître. Le prochain voyage est à l'étude et chacun attend avec impatience le futur programme.

Lieutenant-colonel (r) Erick Lebrun



Remise du prix départemental de l'initiative mémorielle à des élèves du Lycée François MITTERRAND de Moissac.



C'est au cours de la belle journée du 25 mai que l'association nationale des membres de l'ordre national du Mérite section de Tarn-et-Garonne a remis ce nouveau prix, créé par le siège national de l'ANMONM, qu'est le prix de l'initiative mémorielle. Il a été remis en partenariat avec l'ONAC-VG dirigé par M. Maxime **SAINT-GERMES**. Cette remise de prix s'est déroulée dans les parcs de la sous-préfecture de Castelsarrasin.

Vingt-quatre élèves de terminale spécialité d'histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques se sont portés volontaires pour participer à un projet pédagogique autour des enfants cachés de Moissac-Mémoire de la Shoah. Ils étaient encadrés par quatre professeurs. Les élèves ont rencontré des témoins, anciens enfants cachés et ils ont assistés à une pièce de théâtre sur Anne **FRANCK** et à la diffusion d'un documenta-

taire « Respirations » qui retrace le parcours de ces enfants après la guerre. Le projet avait pour finalité, la création d'un jeu de Géocaching dans Moissac.

Dans la conclusion de son allocution, Madame Chantal **MAUCHET**, préfète de Tarn-et-Garonne en s'adressant à Monsieur le maire de Moissac, lui a dit qu'il pouvait être fier de ses administrés et de ce qu'ils ont fait en 39-45. Elle relata également la protection de plus de 500 enfants juifs et félicitant la population moissagaise de l'époque pour les avoir sauvés et protégés de la barbarie anti-juive nazie sévissant alors. Pas un de ces enfants n'a été déporté. Le courage, le silence, la générosité moissagaise ont permis cela.

Pour que cet acte reste dans toutes les mémoires, ces élèves volontaires de terminale du lycée François Mitterrand, accompagnés à cette cérémonie par leur proviseur Bruno **PASQUET**, la proviseure adjointe Madame **PIQUE**, des enseignants d'histoire-géographie, Fanny **DUCLAUX**, Alexis **SEMPE**, Serge **ROUZIE**, et de la documentaliste Stéphanie **BOUTEVIN**, ont exposé ce projet pédagogique autour de l'action mémorielle :



" Le Tarn-et-Garonne en Résistance. Résistances juives et Justes parmi les nations : l'exemple de Moissac "

Il englobe la mise en place d'un parcours mémoriel dans les villes de Moissac et Montauban, avec des cartels explicatifs positionnés en divers points évocateurs de l'histoire des enfants juifs, des Justes et des Résistants, et la création d'une application numérique mémorielle. Ce sont des ambassadeurs des mémoires de la Shoah.

Auparavant, Jean-Claude **SIMON**, de l'association "Moissac, ville de Justes oubliée", Francine **THÉODORE-LÉVÊQUE**, déléguée régionale pour Yad **VASHEM**, surent trouver les mots qui ont su rappeler cette page douloureuse mais ô combien honorifique et courageuse des Moissagais de l'époque.

Ce projet qui a été bien présenté par les élèves, leur a valu le prix départemental de l'initiative mémorielle, récompense remise par le Lieutenant-colonel (r) Erick **LEBRUN**, Président de l'ANMONM 82 (Association Nationale des Membres de l'Ordre National du Mérite). C'est sous les applaudissements chaleureux du public présent que le prix fut alors remis aux élèves.



Au niveau des personnalités présentes outre celle déjà citées, il fallait noter la présence de M. le sous-préfet Arnaud **SORGE**, de M. le Lieutenant-colonel Christophe **MASSE**, délégué militaire départemental adjoint, de M. Jérôme **CRAS**, directeur des Archives départementales, de M. Axel **ZAAF**OUR, secrétaire général adjoint de la sous-préfecture, de M. Robert **DELBÈS**, président d'honneur de l'ANMONM 82, et de M. Eugène **COJAN**, trésorier de l'ANMONM 82.

Le verre de l'amitié fut offert par la sous-préfecture afin de conclure agréablement cette digne et mémorielle manifestation, qui met à sa juste place l'épisode des enfants juifs protégés des nazis par les généreux Moissagais.



Lieutenant-colonel (r) Erick Lebrun

Assemblée Générale de l'Association Nationale des Personnels Militaires Féminins Carpiquet Dieppe

Le 2 avril 2022, l'Association Nationale des Personnels Militaires Féminins Carpiquet Dieppe a pu, enfin, après ces 2 années difficiles, organiser son assemblée générale annuelle.

Les adhérentes et quelques conjoints, 90 personnes, se sont retrouvés pour un week-end au Cercle Interarmées Martrou de Rochefort (17).



La Présidente

La matinée du 2 avril a été consacrée à l'assemblée générale. Le sérieux était de mise, les rapports, moral, d'activité et financier ont été présentés par la Présidente Elisabeth STANDAERT, la secrétaire Evelyn GUILLEMET et la trésorière Ghyslaine LECOINTE.

Lors de cette assemblée, Carole ROSSIGNEUX, a émis le souhait d'entrer au conseil d'administration et d'être représentante dans la région Grand Est. Son volontariat a été applaudi et validé.

Notre association est un groupement (GR10) de la Fédération Nationale André Maginot (FNAM), et une des membres de notre conseil d'administration, Marie-Françoise LE BOULEUR, est administratrice à la FNAM depuis 2020. Elle nous a présenté quelques activités de la fédération.

Une adhérente, Marie-Pascale ALLIER, déléguée de UNEO, nous a apporté quelques informations fort pertinentes, et a été sollicitée en tant que notre correspondante privilégiée auprès de UNEO et SOLIDARM.

Après ce moment officiel, nous avons profité de la visite touristique de Rochefort sous le soleil, mais avec une bise glaciale. Et la journée s'est terminée par un repas de gala au cercle. Tout était réuni pour passer un bon moment, entre nous et surtout autour



de nos anciennes. La doyenne du jour n'est autre qu'une de nos membres d'honneur, Jacqueline RABEYROLLES, 94 ans, ancienne chef de corps de l'EIPMF (Ecole Interarmées des Personnels Militaires Féminins) de Caen Carpiquet.

Vous avez porté un uniforme ? Vous êtes passée à Dieppe ou à Caen, ou tout autre centre de formation dédié aux personnels féminins ? Vous voulez nous rejoindre ? N'hésitez pas ...

Elisabeth STANDAERT ~ Présidente de l'AN PMF CD
Tel : 06.64.90.10.36 ~ Mail : an-pmf-cd@orange.fr

Vers la Maison de FERMAT



L'association **FERMAT** Science, dont je suis la Présidente, est logée à Beaumont de Lomagne dans la maison natale du mathématicien Pierre **FERMAT**, devenue Maison des Illustres en 2014, a pour cœur de métier la transmission des mathématiques et des sciences dans le cadre d'une pédagogie de la réussite. Pour cela, une équipe de 7 employés avec quelques bénévoles crée des expositions interactives, des parcours ludiques liant le patrimoine

et les maths, des ateliers pour appréhender par l'expérimentation des notions mathématiques et scientifiques, des produits pédagogiques et, tout au long de l'année, des événements festifs. Un savoir faire en action.

Le public scolaire est concerné en tout premier lieu par nos activités. Nous entretenons des relations avec les établissements scolaires de Beaumont et de l'Occitanie mais aussi avec les académies de Toulouse et de Montpellier. Pour encourager les filles à ne pas renoncer aux carrières scientifiques, nous créons chaque année, dans le cadre de la semaine des maths, la manifestation « Femmes en Sciences 82 ». Les élèves sont invités à rencontrer des chercheuses et des entrepreneuses qui viennent témoigner de leur expérience.

Quant aux projets Erasmus+ qui lient les maths, les arts, et l'innovation, ils participent de la même logique d'échange et nous ont permis, en 4 ans, de partager notre expérience avec une trentaine de structures et d'écoles de toute l'Europe pour créer en commun des produits pédagogiques innovants. La médiation mathématique n'exclut pas l'approche sensible, historique et patrimoniale. Grâce à des activités offertes à différents publics, nous créons une synergie entre les maths, le patrimoine et la musique, le théâtre, la

danse, les arts plastiques, la sculpture, la photographie. Stages de pratique artistique, contrat local d'accompagnement à la scolarité, vacances apprenantes, été culturel, fêtes de la science et des maths, participation à des événements nationaux comme les journées du patrimoine ou la nuit des musées scandent l'année de **FERMAT** Science.



Un nouveau chantier

La restauration, par la commune, de l'hôtel **FERMAT** et de l'hôtel **DUBOSC** ouvre pour notre association un nouveau chantier, celui de la Maison de **FERMAT**. Sans négliger notre mission première liée à l'éducation, il s'agira désormais de créer les conditions d'un tourisme de culture scientifique.

Depuis 2 ans, des réunions permettent d'imaginer une scénographie immersive. Réunir un conseil scientifique prestigieux et mobiliser pour ce nouveau départ tous les moyens les plus innovants de diffusion du savoir constituent les premières étapes de cet ambitieux projet.

L'organisation spatiale de la future Maison de **FERMAT** offrira dès l'entrée la possibilité de rencontrer le maître des lieux, le mathématicien Pierre **FERMAT**, et de découvrir la vie d'une famille de notables du XVII^e siècle. L'architecture de sa maison natale, son métier de magistrats, ses déplacements entre Beaumont, Toulouse et Castres, les événements politiques et les problèmes religieux de cette époque tourmentée n'auront plus de secret pour le visiteur curieux. Pas plus que les recherches mathématiques du grand homme qui lui ont valu de correspondre avec toute l'Europe savante et sa postérité puisque ses découvertes nourrissent encore les mathématiques contemporaines.

La tour, quant à elle, offrira une plongée dans l'histoire de la bastide. Et au premier étage, une exposition thématique en place pour 2 ans, explorera l'un des volets des mathématiques liées aux sciences. La première de ces expositions, qui traite de l'intelligence « artificielle », créée par **FERMAT Science** en collaboration avec la Maison des maths et de l'Informatique de Lyon (MMI) et l'Institut Henri Poincaré de Paris (IHP), est actuellement présentée à Lyon jusqu'en 2023, date où elle trouvera sa place dans la Maison de **FERMAT**. Pour exploiter au mieux cette exposition, les universitaires de la MMI ont créé un dossier pédagogique de 50 pages explorant toutes les possibilités d'animation pour tous les niveaux scolaires mais aussi pour les visiteurs adultes.



L'Association « Fermat Science 82 » - Beaumont-de-Lomagne

Avec la Maison de **FERMAT**, s'ouvre une nouvelle page pour l'association **FERMAT Science** qui offrira ses services non seulement comme c'est le cas aujourd'hui au public scolaire ou savant, mais aussi à tous les visiteurs, mathématiciens, férus d'Histoire ou simples curieux souhaitant passer des vacances intelligentes.

Madame Claire-Adélaïde MONTIEL

Simone VEIL (2^{ème} partie) : l'usine de la mort

Préambule : Cette 2^{ème} partie traite de la déportation de Madame Simone Veil. Mon écrit est trop long, c'est pourquoi une première partie de "l'usine de la mort" est décrite dans ce bulletin et une seconde partie apparaîtra dans le prochain.

« Rien ne s'efface : les convois, le travail, l'enfermement, les baraques, la maladie, le froid, le manque de sommeil, la faim, les humiliations, l'avitilissement, les coups, les cris... rien ne peut ni ne doit être oublié. Mais, au-delà de ces horreurs, seuls importent les morts : la chambre à gaz pour les enfants, les femmes, les vieillards, pour ceux qui attrapent la gale, qui clopinent, qui ont mauvaise mine ; et, pour les autres, la mort lente. Deux mille cinq cents survivants sur soixante-dix-huit mille juifs français déportés. Il n'y a que la Shoah. L'atmosphère du crématoire, fumée et puanteur, de Birkenau, je ne l'oublierai jamais. Là-bas, dans les plaines allemandes, s'étendent désormais des espaces dénudés sur lesquels règne le silence ; c'est le poids effrayant du vide que l'oubli n'a pas le droit de combler et que la mémoire des vivants habitera toujours. » Simone Veil

Mon écrit trouve ses références dans les témoignages vidéo et audio de Simone Veil et dans ses écrits. Pour cette partie je m'appuie également sur des recherches historiques répertoriées dans le site du Mémorial de la Shoah et divers ouvrages. Pour cette partie, je vous propose également d'apporter quelques éléments contextuels sur la période gouvernée par les nazis pour mieux éclairer les paroles de Simone Veil. Toutefois, avec toute l'humilité qui se doit, je ne peux pas tout traiter et je n'en ai pas les compétences : j'en profite pour saluer les nombreux historiens, philosophes, sociologues, ... qui ont publié des écrits remarquables sur la seconde guerre mondiale.

Madame Veil répétait souvent : *« nous ne devons pas oublier »*. Elle considère comme son devoir, le devoir d'entretenir le passé de ceux à qui on avait interdit de croire en l'avenir. Elle s'engage pour témoigner de cette page de notre histoire dans le mémorial jusqu'à la fin de sa vie, accompagnée par d'autres survivants/survivantes de la déportation et son ami, l'ancien Président de la République, Jacques Chirac.

Six millions de juifs ont été assassinés par le régime nazi et ses alliés pendant la seconde guerre mondiale. En plus des juifs, d'autres groupes ont été persécutés en raison de ce qui était perçu comme leur infériorité raciale et biologique¹ : roms, handicapés, prisonniers de guerres soviétiques, homosexuels, socialistes, communistes...

La persécution des juifs par les nazis se caractérise par un antisémitisme dont l'objectif est leur élimination en tant que peuple juif. Cette haine du juif s'inscrit dans des persécutions qui prendront diverses formes ancrées dans les sociétés : du mépris à la shoah. Par exemple, cette haine se caractérise chez certains par : *« • le mépris • le rejet • la diabolisation • on ne mange pas avec un juif • on ne se marie pas avec un juif • c'est un parasite • le dégoût • un sous homme • la salissure • un danger pour la nation »*. Pour Hitler, les juifs sont un danger pour la nation : *« la base du projet de société hitlérien était l'antisémitisme racial et radical. Dans Mein Kampf, Hitler ra-*

1. La race « ARYENNE » « Hitler appelait cependant à se méfier, car la race « aryenne » allemande était menacée de dissolution, de l'intérieur comme de l'extérieur. La menace intérieure résidait dans les mariages mixtes entre les Allemands « aryens » et les membres de races fondamentalement inférieures, tels que les Juifs, les gitans, les Africains et les Slaves. La descendance de ces mariages altérerait les caractéristiques supérieures du sang allemand et affaiblirait ainsi la race dans sa lutte de survie contre les autres races. Par ailleurs, l'État allemand de l'entre-deux-guerres avait davantage affaibli la race « aryenne » allemande en tolérant la procréation avec des personnes que les nazis considéraient comme génétiquement inférieures et ayant une influence néfaste sur la pureté de toute la race : les handicapés physiques ou mentaux, les criminels de carrières et autres récidivistes, ainsi que les personnes qui se livraient de façon compulsive à des comportements que les nazis jugeaient « déviant », comme les sans-abri, les femmes aux mœurs prétendument légères, les personnes changeant constamment de travail ou encore les alcooliques »

mène tout à une formule simple, à savoir que « le Juif » est coupable de tout² ». Il s'appuiera sur cette théorie pour mettre en œuvre l'holocauste, « sacrifice par le feu³ » dont la finalité de son intervention est d'éliminer tous les juifs d'Europe : c'est la « solution finale ». Les juifs nommeront ce plan « l'usine de la mort⁴ », la Shoah.

La solution finale a été définie en 1942 marquant le début des assassinats dans les chambres à gaz des camps de la mort.

En quelques lignes, ci-dessous, je vous propose de nous arrêter sur la différence entre le **camp de concentration** et le **camp de la mort** :

♦ **Camp de concentration** : la nomination d'Hitler comme Chancelier (30.01.1933) marque la construction des premiers camps de concentration. Des dizaines de lieux de détention ouvrent aux quatre coins de l'Allemagne. Beaucoup sont éphémères et d'autres, à l'image de Dachau, vont durer. Situé près de Munich, ce camp devient peu à peu un modèle pour tout le système concentrationnaire du III^{ème} Reich.



Ils sont des centres de détention et de travail pour les ennemis politiques et les adversaires du Reich. La terreur et la violence sont des outils utilisés par les nazis dans ces camps : torture, faim, expérimentations médicales.

Tous les droits des personnes sont bafoués. Les personnes mourraient d'épuisement ou étaient liquidés quand ils étaient « usés ». Par exemple, dans le camp de Dachau (ouverture : 22.03.1933), 200 000 déportés sont immatriculés jusqu'à sa libération le 29 avril 1945 et 41 500 sont décédés.

♦ **Camp de la mort, centre d'extermination** : lieu extrêmement primitif pour assassiner des personnes dont on ne souhaite pas la présence physique dans la société de manière délibérée et préméditée.

L'un des commandants d'Auschwitz-Birkenau, Rudolf Höss, dans son autobiographie relate qu'en 1941 à Berlin, Himmler l'informe qu'Hitler a donné l'ordre de résoudre la « question juive ». Le massacre a commencé de façon empirique dès 1940 en Pologne avant de s'intensifier en juin 1941, lors de l'invasion de l'URSS. Avec le soutien entre autres d'Heydrich, Himmler organise la « Solution finale » avec détermination et sans

2. « Peuple et Race ». Aux sources de l'antisémitisme de Hitler, Roman Töppel, Traduit de l'allemand par Olivier Mannoni, Dans Revue d'Histoire de la Shoah 2018/1 (N° 208), pages 27 à 56

3. L'holocauste « sacrifice par le feu » en grec

4. Simone Veil citera à plusieurs reprises « l'usine de la mort pour qualifier » le massacre de 6 millions d'enfants, de femmes et d'hommes pendant la seconde guerre mondiale

état d'âme car pour lui, elle est « une tâche désagréable mais nécessaire ⁵ ». Dans son parcours de nazi, Himmler est un pilier pour Hitler à qui il va donner le commandement de la Gestapo ⁶, le 10 avril 1934. Pour renforcer le pouvoir de la Gestapo, l'ordonnance « Nacht und Nebel ⁷ » l'autorise à s'emparer de « tout individu accusé d'atteinte à la sûreté de l'État » et à le faire disparaître d'une façon ou d'une autre.

En 1942, la répression des nazis va se concentrer sur les Juifs. Auschwitz ⁸, destination de la déportation de Simone Veil, est le lieu de la mise en œuvre de l'extermination des juifs.

Pendant la période qui concerne notre écrit, Auschwitz dépend du « Nouveau Reich » et est annexé à l'Allemagne et non au « Gouvernement Général de Pologne ». Le 30 avril 1940 marque l'aménagement du camp dans une ancienne caserne pour incarcérer les résistants polonais, sous le commandement de Rudolf Höss, lieutenant-colonel SS ⁹ de 39 ans. Le 14 juin 1940 arrive les Polonais, premiers détenus politiques qui construisent les baraquements dans lesquels, ils seront incarcérés. Fin de l'année 1940 est construit le Bloc 13 (rebaptisé Bloc 11) : lieu de torture des détenus et d'enfermement pour y mourir de faim.

Himmler souhaite développer ses propres entreprises en parallèle de l'administration des camps grâce à une main d'œuvre gratuite. En septembre 1940, le camp est associé à l'exploitation des carrières voisines. La région est industrialisée, I.G. Farben ¹⁰ construit à proximité d'Auschwitz une usine de caoutchouc de synthèse pour profiter aussi de l'esclavage des déportés.

À la suite de l'invasion de l'URSS, de nombreux détenus soviétiques sont incarcérés à Auschwitz. A partir de juillet 1941, les détenus les plus malades sont envoyés à l'hôpital allemand pour être « euthanasiés » au monoxyde de carbone, une méthode déjà employée contre les handicapés mentaux.

Le 25 septembre 1941, 100 000 prisonniers de guerre soviétiques ¹¹ arrivent à Auschwitz. Dès le lendemain, 10 000 prisonniers commencent la construction à Brzezinka (Birkenau), sur un terrain marécageux de 170 hectares, à trois kilomètres d'Auschwitz dans des conditions de vie épouvantables : il ne reste que quelques cen-

5. Heinrich Himmler : discours de Poznan, devant des officiers SS, en octobre 1943 : « La plupart d'entre vous savent ce que cela signifie quand 100 cadavres sont alignés les uns à côté des autres, quand il en a 500 ou quand il y en a 1000. Avoir tenu bon face à cela – abstraction faite de faiblesses humaines exceptionnelles – et être resté correct pendant ce temps-là, cela nous a rendus durs. C'est une page glorieuse de notre histoire, une page qui n'a jamais été écrite et qu'il ne faudra jamais écrire ».

6. Gestapo : Abbréviation de Geheime Staatspolizei, police secrète d'État

7. « Nacht und Nebel » : Nuit et Brouillard, 7. 12.1941

8. Auschwitz : Oświęcim en polonais se situe dans le gau de Haute-Silésie en Pologne

9. Organisation paramilitaire créée en 1925 pour servir de garde personnelle à Hitler et devenue police militarisée dans l'Allemagne nazie ; elle fut constituée en unités spéciales à partir de 1940 sous le nom de Waffen SS

10. Créé en 1925, IG Farben fut, jusqu'en 1945, le numéro un mondial de la chimie. Travaillant en étroite collaboration avec les nazis, le conglomérat, qui contrôlait plus de 200 sociétés, s'est rapidement trouvé impliqué dans la politique d'extermination des juifs, gérant en direct le camp d'Auschwitz. Au zénith de ses funestes activités, IG Farben employait 190 000 personnes, parmi lesquelles 80 000 travailleurs forcés. En 1948, treize dirigeants du conglomérat chimique furent condamnés par un tribunal militaire à des peines allant de six mois à six ans de prison. Polémique : Le nom de IG Farben reste indissociable du Zyklon B, le gaz mortel mis au point par la société Degesch, une filiale à 42,5% de IG Farben et de Degussa, une autre entreprise chimique ; https://www.libération.fr/planete/2003/11/12/ig-farben-fin-d-une-page-noire-de-l-allemande_451513/

11. C'est le Haut commandement de l'armée de terre allemande (OKW) qui donne l'ordre au Reichsführer SS (Himmler) de transférer les prisonniers de guerre soviétiques.



Tatouage-Auschwitz

taines de survivants au bout de quelques semaines. Ils sont les premiers prisonniers à se faire tatouer le matricule sur la poitrine puis sur le bras : *le tatouage devient une spécificité d'Auschwitz*. La décision d'envoyer les juifs à Auschwitz est prise, début 1942 par Himmler pour combler les vides dans un camp prévu pour plus de 100 000 déportés.

Les 3 Auschwitz :

Dates clés

- ◆ Mai 1940 : Mise en service d'Auschwitz I
- ◆ Début 1942 : Mise en service d'Auschwitz II-Birkenau
- ◆ Octobre 1942 : Mise en service d'Auschwitz III – Monowitz
- ◆ Printemps 1944 : Mise en service d'une nouvelle rampe à Birkenau
- ◆ Novembre 1944 : Arrêt des opérations de gazage
- ◆ 27 janvier 1945 : Libération du camp par des troupes de l'Armée Rouge.

Plan d'Auschwitz II



Auschwitz I : incarcération des ennemis du régime nazi. C'est la réserve de travailleurs forcés et pour servir de site d'extermination. Il détenait environ 16 000 prisonniers. L'inscription « *Arbeit Macht Frei* » : « Le travail rend libre » est noté sur la porte principale.



Auschwitz II (Birkenau) : mis en place pour les déportés dont l'objectif est une mort immédiate. Au début, ils sont asphyxiés par les gaz d'échappement d'un camion, dans les bois jouxtant le camp comme dans les autres camps d'extermination. Il est équipé de fours crématoires et l'extermination se fait par un gaz de Zyklon B¹², testé sur des prisonniers de guerre soviétiques.

Auschwitz III : reçoit, comme Auschwitz I, les prisonniers destinés au travail forcé, essentiellement chez IG Farben.

... La suite au prochain numéro ...

Hanane GUÉGAN

12. *Connu depuis l'Antiquité, au moins pour ses propriétés métallurgiques, l'acide cyanhydrique cyanure d'hydrogène, est un gaz toxique, rapidement mortel à de faibles concentrations. Le cyanure d'hydrogène est un gaz qui tue par asphyxie. Dans une chambre à gaz, la mort survenait entre 3 et 10 minutes après l'introduction du produit. L'agonie était douloureuse surtout en raison du produit irritant ajouté par le fabricant, la Degesch, au moment de la confection des cristaux de Zyklon B. Dans leur recherche d'une méthode d'extermination de masse, les nazis testèrent le Zyklon B en septembre 1941 sur des prisonniers soviétiques à Auschwitz. Rudolf Höß, le commandant d'Auschwitz, jugea le procédé plus efficace que le monoxyde de carbone ou les gaz d'échappement utilisés dans les centres de mise à mort de l'Opération Reinhard et l'adopta pour le génocide des Juifs et des Tziganes à Auschwitz. Les nazis construisirent des chambres à gaz dans des camps d'extermination, qui permettaient de gazer en même temps plusieurs centaines, voire plusieurs milliers, de personnes à l'aide du Zyklon B.*

La grotte du Pech Merle, une découverte en 1922

La grotte du **Pech Merle** (pueg merle, en occitan) fête cette année les 100 ans de sa découverte, haut lieu de l'art pariétal, trésor de géologie et d'archéologie. La grotte temple de Cabrerets, dit l'abbé **Breuil**, est la chapelle Sixtines des Causses du Lot, un des monuments les plus émouvants de l'art pictural paléolithique.



En 1906, le grand-père **Victor David**, surpris par un orage s'était réfugié dans une igue dont il décela les profondeurs insondables. Son fils **André**, séduit depuis son enfance par le récit de celui-ci et animé par sa passion naissante pour la spéléologie projetait d'aller plus loin.



Abbé Amédée Lemozi

En 1919, l'abbé Amédée **Lemozi** est nommé curé de la paroisse Saint-Pierre de Cabrerets, alors village ignoré, au confluent de la Sagne et du Célé (affluent du lot). Connu sur la cause de Rocamadour (vicaire de cette commune) « il escalade, fouine, explore ». Il saura toujours concilier ses fonctions sacerdotales avec celle d'une recherche scientifique. Dès son arrivée à Cabrerets, il réunit autour de lui les enfants du catéchisme, les plus grands, les plus intrépides qu'il va initier à la spéléologie. Il y a dans cette éducation, cet apprentissage du terrain, la double volonté d'in-

struire de façon intelligente des gamins tôt ou tard tentés par l'exploration des igues, nombreuses sur la cause et souvent dangereuses.

« Je les invitais à dresser avec moi l'inventaire des cavernes et abris de la région de Cabrerets. Mon but était d'empêcher les actes de vandalisme, d'ailleurs la plupart du temps inconscients » - **Amédée Lemozi**.

Dès lors, un lien s'est créé entre lui et les adolescents, il les responsabilise en les éduquant, essaie de leur donner le goût du pays, de la connaissance des hommes qui les ont précédés sur leur terre... Il mobilise d'une façon positive leur énergie, et leur esprit d'aventure.

Le 4 septembre 1922, deux enfants **André David** et **Henri Dutertre**, employé de ferme, s'aventurent dans les profondeurs souterraines de la colline de Pech Merle et font une découverte majeure : une grotte avec des ornements exceptionnels. Ils en informent l'abbé.

Cette aventure, n'est que la première d'une longue série, dans l'épopée de la découverte, et l'on sait la passion qui anime l'abbé, et ce plaisir qu'il aura toute sa vie a partagé ses connaissances. Ses fonctions de prêtre, dès son installation à la cure, lui donneront l'opportunité de faire la connaissance de mademoiselle de **Gouvion Saint-Cyr** († 1938) propriétaire du château de Cabrerets et petite fille du Comte

Murat. Très pieuse, elle apprécie chez l'homme de Dieu sa personnalité, son désintéressement et sa passion d'homme de sciences. Elle lui présente sa famille, Made-moiselle Georgina **Murat** († 1962) sa tante, et un jeune couple les **Lebaudy** (ses cousins) épris d'arts et de cultures, intéressés. Une estime réciproque, et un engagement financier en sera la preuve.

La grotte s'ouvre au public en 1924 grâce à la générosité de ses mécènes (Lebaudy industriel sucrière). En 1924, projet de construction d'un musée de la Préhistoire, où seront exposées 15.000 pièces de collection.

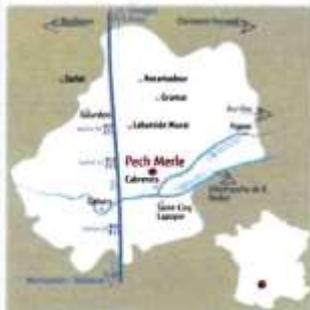
En 1929, le musée construit par son grand-père (François **Boyault**) et son père (Joseph **Boyault**) prend corps avec la restauration et la réhabilitation d'un joli bâtiment du 15^{ème} siècle, probablement d'une ancienne remise du châ-teau tout proche.

Le 27 août 1934, inauguration du musée et bénédiction par l'évêque de Cahors Mon-seigneur **Giray** associant science et religion.

En 1942, un nouveau projet, le musée sera désormais installé dans le château.

En 1981, installation du musée à Pech Merle, à la suite de la vente du château.

En 2021-2022, c'est la rénovation et la réouverture du musée. La préservation du site est un enjeu majeur. La profondeur des galeries et l'épaisseur de la roche main-tiennent un microclimat qui permet une conservation exceptionnelle des lieux (Dès 1923 l'abbé avait fait installer des portes métalliques pour éviter des courants d'air). Des capteurs mesurent en permanence la température de l'air, le taux d'humidité et la concentration du gaz carbonique. Pour cela, un nombre limité de visiteurs est fixé : 700 par jour et pour une durée de visite limitée à 43 minutes. Ce sont des me-sures drastiques, mais indispensables pour la conservation du site.



La région compte une trentaine de grottes pré-sentant des dessins rupestres dont une concen-tration dans le Quercy. Une quinzaine se situent entre Saint-Cirq-Lapopie et Cabrerets mais la plupart ne sont pas accessibles au public.

Le département du Lot a recensé 1.300 cavités.

Ce patrimoine très fragile est protégé par le mi-nistère de la culture.

Madame Marie-Thérèse MARCHÉ



Les premiers chevaliers du Mérite agricole en Tarn-et-Garonne (1883-1885)

Dans l'ordre protocolaire actuel des décorations françaises, le Mérite agricole occupe le douzième rang après les Palmes académiques et avant le Mérite maritime. Il est un pur produit de la Troisième République car il fut institué le 7 juillet 1883, sur proposition du ministre de l'Agriculture Jules **MÉLINE**, soucieux de récompenser plus largement le monde agricole qu'il n'était pas possible de distinguer sur le seul contingent annuel de la Légion d'honneur. Dans son rapport au Président de la République, Jules **GRÉVY**, le ministre constate que la population agricole est considérable car plus de dix-huit millions de Français vivent de cette industrie et contribuent puissamment au développement de la richesse publique. Il ajoute « pour cet immense personnel d'agriculteurs, d'agronomes, de professeurs, de savants, le labeur est incessant, les dévouements nombreux et les récompenses rares. »



Le décret publié au Journal Officiel du 9 juillet 1883 comporte dix articles et précise, en son article 4, que le nombre des chevaliers est fixé à 1000, sans que le chiffre des croix accordées puisse dépasser 200 par année. Conçue par le joaillier parisien **LEMOINE**, la décoration originale de l'ordre du Mérite agricole consiste en une étoile à cinq rayons doubles, surmontée d'une couronne en feuilles d'olivier ; le centre de l'étoile, entouré d'épis, présente d'un côté l'effigie de la République avec la date de la fondation de l'ordre ; de l'autre côté, la devise « Mérite agricole ». L'étoile, émaillée de vert, est en

Jules Méline



argent : son diamètre est de 40 millimètres. Les chevaliers portent la décoration attachée par un ruban moiré vert bordé d'un liseré de couleur amarante. Pour être admis dans l'ordre (article 8), il faut avoir rendu des services à l'agriculture, soit dans l'exercice de la pratique agricole ou des industries qui s'y rattachent, soit dans des fonctions publiques, soit dans des missions ou par des travaux scientifiques ou des publications agricoles.

Si la personnalité qui se dégage de la promotion publiée le 31 décembre 1883 n'est autre que Louis **PASTEUR** pour « des travaux d'un ordre exceptionnel », on découvre également le nom de François **ICHES**, propriétaire à Molières, président du comice agricole, qui dirige d'importantes cultures sur le canton. Né le 7 avril



1843, il exercera le mandat de maire de sa commune de 1878 à 1897. François **ICHES** va décéder le 13 février 1928 à Molières. Il aura été le premier exploitant du département à recevoir la distinction. En 1884, trois Tarn-et-garonnais sont nommés chevaliers du Mérite agricole : Jean-Paul **DUBREUILH**, Jean **POUJADE** et Joseph **RESSAYRE**. Comptant, à l'époque, trente-quatre ans d'activités professionnelles, Jean-Paul **DUBREUILH** enseigne à l'école normale et chacun se plaît à souligner les grands services qu'il rend comme professeur départemental. Il est notamment à l'origine de la création d'un laboratoire de chimie et d'un musée pédagogique pour lesquels le conseil général participe au financement. Après la réforme des conditions d'attribution du Mérite agricole, il sera promu officier le 30 décembre 1888. Propriétaire-agriculteur à Montauban, Jean **POUJADE** est distingué

car il a obtenu dans plusieurs concours quarante-huit prix pour ses animaux gras et ses productions agricoles. Vétérinaire à Moissac, Joseph **RESSAYRE**, vice-président du comice agricole cantonal dont il a été le réorganisateur et membre de la commission départementale de lutte contre le phylloxera, reçoit la décoration car il a puissamment contribué, depuis trente-cinq ans, à l'amélioration des races chevaline et ovine dans la région.

Du 30 mai au 7 juin 1885 s'est tenu à Montauban un concours régional qui a mis en évidence le dynamisme des producteurs locaux. Le nombre des manifestations culturelles et sportives a permis à un large public de participer à un rassemblement exceptionnel qui réunissait des exposants venus de toute la France pour présenter les dernières créations du machinisme agricole. À cette occasion, il parut indispensable au ministre de l'Agriculture de conférer à trois personnalités de Tarn-et-Garonne la croix de chevalier. Le Journal officiel du 19 juillet 1885 a donc publié l'arrêté annonçant la nomination de Camille **BRUGUIÈRES**, Jean de **LAFORT** et de Théodore **TACHARD**.

Agriculteur à Montbarla, commune dont il est le maire depuis 1870, Camille **BRUGUIÈRES** compte vingt-cinq années d'activités professionnelles. Artisan de multiples améliorations dans les cultures, il est également vice-président du comice cantonal de Lauzerte. Producteur de pruneaux d'Agen, distingué lors de plusieurs concours, Jean de **LAFORT**, exploitant à Roquecor, est honoré pour avoir introduit sur sa commune la culture raisonnée des

pruniers. Avec vingt-six ans d'engagement en faveur de la viticulture, Théodore **TACHARD**, producteur au Fau sur le territoire de la commune de Montauban, reçoit le Mérite agricole car il fut l'un des premiers, en Tarn-et-Garonne, à s'occuper de la



reconstitution du vignoble détruit par le phylloxera. Il est, en outre, l'auteur de plusieurs publications consacrées aux différents traitements de la vigne.

À l'analyse de ces premières nominations, chacun peut percevoir le rôle qu'il convient d'attribuer aux décorations dans le régime parlementaire qui se met en place au niveau du pays. Poursuivant les intentions de **NAPOLÉON III**, les républicains de gouvernement

s'emploient à développer un processus de démocratisation des honneurs et iront jusqu'à instaurer une quarantaine de croix et d'insignes. Il s'agit d'un instrument efficace et peu coûteux d'administration de la Nation. Par ailleurs, du fait de son importance économique et sociale, l'agriculture paraît au centre des préoccupations. Un ministère autonome est créé le 14 novembre 1881 par le « Grand Ministère » de Léon **GAMBETTA**, Le député-maire de Béziers, Paul **DEVÈ**, en est le premier titulaire.

C'est cependant le parlementaire vosgien Jules **MÉLINE**, titulaire du portefeuille dans le gouvernement Jules **FERRY** du 21 février 1883 au 6 avril 1885, qui marque durablement la période. Pour ce républicain modéré, l'économie française peut être assimilée à un arbre dans lequel l'industrie représente les branches et les feuilles, et où l'agriculture représente le tronc et les racines. Il met donc pleinement en valeur cette dernière, et s'oppose, en ce sens, à la doctrine saint simonienne qui se résume dans la formule : « Tout par l'industrie, tout pour l'industrie. »

Reprenant les orientations mises en avant par les exécutifs républicains successifs, la presse régionale qui combat les monarchistes et les bonapartistes, n'hésite pas à s'appuyer sur les résultats obtenus sous l'impulsion de Jules **MÉLINE**. Ainsi le quotidien toulousain, La Dépêche, publie en première page, le vendredi 2 octobre 1886, un bilan très positif de son action : « La République a dégrevé l'agriculture ; elle subventionne la reconstitution du vignoble ; elle a créé les chaires départementales d'enseignement agricole, des écoles pratiques d'agriculture, elle a relevé l'institut agronomique, détruit par l'Empire. Elle a fondé l'ordre du **Mérite agricole**. Elle doit créer l'enseignement agricole, primaire et secondaire, et le rendre obligatoire ».



On le voit, l'instauration de l'ordre du **Mérite agricole** figure en bonne place.

Monsieur François NAUD



**Mathurin D'Aux de Lescout
dit le Chevalier de Romegas (1525-1581)**



Né en 1525 à Mansonville, situé dans le périmètre du département de Tarn-et-Garonne, son parcours dans l'Ordre Hospitalier de Saint-Jean de **Jérusalem**, de Rhodes et de Malte est moins connu que celui de son contemporain, le 49^{ème} Grand Maître **Jean de Valette**.

Il fut pourtant, lui aussi, Grand Maître de l'Ordre mais de manière éphémère et contestée à la suite de la déposition par le Couvent de l'ordre de son prédécesseur, **Jean de La Cassière**, 51^{ème} Grand Maître de l'Ordre .

Issu d'une famille noble liée à la Maison d'Armagnac, il rejoint l'Ordre Hospitalier en 1542 et après les années de noviciat, 4 ans au service des

malades et 4 « Caravanes », embarqué sur un navire armé pratiquant la « Course » contre les navires Turcs et Barbaresques, il est reçu Chevalier.

En 1556, son nom apparaît dans l'Histoire des Chevaliers de l'Ordre dans l'ouvrage de 1779 de l'abbé **de Vertot**, à l'occasion d'un épisode de la grande tornade qui s'abattit sur l'île de Malte et ravagea le port du Birgu, le 23 Septembre 1556 .

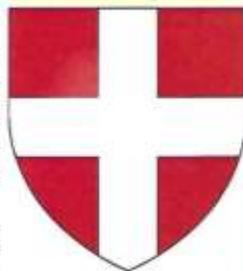
Prisonnier de sa galère retournée et donné pour mort, il ne doit son salut qu'à la manifestation de son singe de compagnie, qui par son agitation et les coups qui en résultent sur la coque du navire, indique la présence possible de survivants.

Secouru par le grand Maître **Claude de La Sengle** lui-même, il se sort de ce mauvais pas.

Il est déjà connu par sa bravoure et son intrépidité qui s'affirment alors sous l'autorité du capitaine **Gozon de Mélac** dans les affrontements avec les navires barbaresques et turcs pour assurer la sécurité de la navigation en Méditerranée, entre les différentes possessions de l'Espagne.

Il participe avec **Philippe II** à la reprise de Badis sur la côte marocaine et la même année accède à la célébrité en s'emparant après une rude bataille maritime

Armoiries de l'Ordre de
Saint-Jean de Jérusalem



proche de l'île ionienne de Céphalonie, du galion Turc, véritable forteresse flottante, appartenant à **Kustu Aga**, chef des Eunuques de **Soliman** le Magnifique.

En plus des 80.000 ducats et des richesses transportées par le galion, figurent à son butin les gouverneurs du Caire et d'Alexandrie ainsi que la dame de compagnie de la fille de Soliman. La petite histoire rapporte que ce fait d'armes fut l'élément déclenchant de la décision du Sultan de s'emparer de Malte.

La construction d'une flotte en vue du Siège de Malte était en cours à ce moment là mais cet épisode a du conforter la décision du Sultan **Soliman** « d'écraser le nid de Scorpion » des Chevaliers de l'ordre de Saint-Jean à Malte .

Au cours du Grand Siège de Malte, **Mathurin** s'illustre dans la défense du port principal du Birgu.



Après la retraite des Ottomans, en Septembre 1565, il se met en congé de l'Ordre pour rejoindre son parent **Blaise de Montluc** dans sa guerre contre les protestants qui avaient saccagé les tombeaux de sa famille de la Collégiale de **La Romieu**.

Sans doute après la Paix de Saint-Germain entre catholiques et protestants en Août 1570, **Mathurin** rejoint l'Ordre à Malte et participe, l'année suivante, à la bataille de Lépante le 7 Octobre 1571 comme commandant la Galère Amiral du Pape **Pie V**, sous les ordres d'un autre Chevalier **Don Juan d'Autriche**.

En 1575, à 50 ans , il est nommé Général des Galères de l'Ordre de Malte par le nouveau grand Maître **Jean L'Evesque de la Cassière**, puis il accède au Grand prieuré de Toulouse et enfin devient en 1577, Lieutenant du Grand Maître, numéro deux, si l'on peut dire, de l'Ordre.

Son parcours ressemble à celui de **Jean de Valette**, 20 ans plus tôt.

Mais là s'arrête la comparaison car si les grands Maîtres, **Claude de La Sengle** et **Jean de Valette**, avaient fait l'unanimité des différentes composantes de l'ordre , il n'en est pas de même pour le nouveau grand Maître **de la Cassière**.

L'affaiblissement du pouvoir du grand maître est sensible. En conflit avec l'évêque de Malte, il doit accueillir un Inquisiteur à Malte, qui dépend directement du Pape.

Il faut souligner que l'environnement change profondément dans les années 1570.

Les Pays-Bas se révoltent et l'Espagne a besoin de paix en Méditerranée, tout comme **Selim II**, le successeur de **Soliman le Magnifique** occupé à défendre l'empire Ottoman sur terre.

La Frontière Maltaise devient une plaque tournante du commerce et la ville nouvelle de Malte, une ville de marchands, voyant s'installer toutes sortes de populations, de

toutes nationalités et religions. C'est pourquoi l'Église envoie un inquisiteur à Malte pour traquer le protestantisme et l'Islam.

Par ailleurs, **Philippe II** intervient dans la nomination du Prieur de Castille et León, provoquant la révolte des Chevaliers Castellans qui ne se sentent pas soutenus par le Grand Maître.

Accumulant les maladresses, le Grand Maître **de La Cassière** fait face à un vote de déposition de la part du Couvent de l'Ordre qui conduit à son incarcération.

Mathurin d'Aux de Lescout, étant lieutenant général devient Grand Maître.

Mais le Pape ne reconnaît pas ce fait et envoie un légat pour administrer l'Ordre ad intérim pendant qu'il convoque à Rome les deux protagonistes. **Jean de La Cassière** et **Mathurin d'Aux de Lescout** arrivent à Rome en Octobre 1581. Mathurin y reçoit un accueil glacial, contrastant avec celui très chaleureux de **Jean de La Cassière**.

Je ne peux que constater que curieusement tous deux décèdent très rapidement.

Mathurin le 4 Novembre 1581 et **Jean de La Cassière**, rétabli dans ses droits, le 23 Décembre, laissant la place à **Hugues de Verdalle**, nouveau Grand Maître de l'Ordre dont il était Ambassadeur à Rome ...

Mathurin repose en l'Église de la Trinité-des-Monts à Rome, alors que son prédécesseur et successeur est enterré dans la cathédrale Saint-Jean à **La Valette**.

Ainsi s'achève tristement la brillante carrière du Chevalier de **Romégas** dont l'histoire ne retient désormais que son rôle dans le déclenchement du Grand Siège de 1565.



Jean de La Cassière



Siège de Malte de 1565

Monsieur Jean-Marc DETAILLEUR

**Le Point ~ Hors-Série : « Le Monde qui vient »
de Juillet-Août 2022**

100 pages - 215 x 275 mm - <https://boutique.lepoint.fr/hors-serie-c20#xtatc=INT-4371>

Ce hors-série, premier d'une collection consacrée aux enjeux géopolitiques contemporains, dresse un état des lieux de notre monde, celui qui se réarme face aux nouvelles menaces.

Les Européens ont cru au « plus jamais ça ». La guerre, ils pensaient qu'ils la feraient désormais aux inégalités, aux injustices ou au réchauffement climatique. Parfois aux terroristes aussi, mais loin de chez eux. Et voilà que le 24 février 2022, la guerre, la vraie, a fait son retour sur le sol européen, en Ukraine, à nos portes. Le conflit provoqué par le « néo tsar » Vladimir Poutine a déjà causé des milliers de morts, des millions de réfugiés, des litanies de drames. Il a été le théâtre de crimes innombrables, de scènes de tranchées oubliées depuis la Première Guerre mondiale, de batailles d'artillerie qui

évoquent la Seconde, de nouveautés tactiques aussi comme l'utilisation intensive de drones.



Au-delà de l'Ukraine, la guerre affecte gravement l'état du monde. Elle ébranle l'ordre international, fait flamber les prix de l'énergie et de l'alimentation, désarticule la mondialisation, menace notre sécurité et notre prospérité. Le bras de fer est engagé entre les démocraties et les régimes autoritaires, dans un monde où la force du droit cède le pas au droit de la force. Le Point décrypte, dans ce hors-série, les enjeux de ce tournant historique.

Conseils de Vigilance



Préambule ~ Rappel des précédents articles parus dans « Le Mérite 82 » :

« Le Mérite 82 » N° 27 :

Conseils aux personnes âgées ~ Information de la Gendarmerie National :

- Ne pas rester isolé chez soi ;
- Les gestes de prudence ;
- Vos déplacements à l'extérieur ;
- Une visite à domicile.

Si vous êtes victimes :

- ☞ Numéros utiles Police & Gendarmerie : 17 & 112
- ☞ Site utile : <https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/nos-conseils/pour-les-particuliers/pour-les-seniors/operation-tranquillite-seniors>

« Le Mérite 82 » N° 28 :

Conseils aux personnes âgées ~ Information de la Gendarmerie National ~ Suite ~ Eviter les arnaques sur Internet

- N'achetez pas n'importe quoi ;
- Sites des petites annonces ;
- Protéger son ordinateur ;
- Vous ne gagnez jamais ;
- L'utilisation et la fraude via « Western Union ».

Si vous êtes victimes :

- ☞ Numéro utile suite à une tentative d'escroquerie : 0811 02 02 17
- ☞ Site utile suite à une tentative de phishing : www.phishing-initiative.com

« Le Mérite 82 » N° 29 :

Attention aux arnaques ~ Restez vigilants ...

Classement des arnaques ;

- A chaque tranche d'âges son arnaque ;
- Risque de fraude, ayez les bons réflexes ;
- Quelques conseils ;
- Exemple d'hameçonnage qui circule dans les messageries.

Si vous êtes victimes :

- ☞ Numéro utile suite à une tentative d'hameçonnage : 0 805 805 817
- ☞ Site utile si vous avez reçu un message douteux : www.signal-spam.fr



© Hervé Pinel

Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF)



**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Des pratiques commerciales abusives, mensongères ou trompeuses, visant particuliers et entreprises, sont régulièrement signalées aux services de la DGCCRF ou constatées à l'occasion de leurs investigations. La DGCCRF a pour mission d'enquêter sur ces arnaques et de les sanctionner, mais aussi d'informer le consommateur afin qu'il ne se laisse pas abuser.

Site DGCCRF : <https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/infos-arnaques-consommateur>

Liste des principales pratiques identifiées par les services de la DGCCRF :

- ☞ Usurpation du numéro Réponse Conso : 0809 540 550
- ☞ Attention aux arnaques au compte personnel de formation (CPF)
- ☞ Usurpation d'identité de la DGCCRF : attention arnaque !
- ☞ Drop-shipping, gare aux mirages !
- ☞ Des faux colliers antiparasitaires vendus sur internet
- ☞ Arnaques liées au Coronavirus
- ☞ Piratage base de données clients de Conrad Electronic
- ☞ Rénovation énergétique
- ☞ Vente de meubles sur le site www.comforium.com : à éviter
- ☞ Faux sites administratifs
- ☞ Vente de meubles et décoration sur Internet
- ☞ Numéros surtaxés
- ☞ Démarchage téléphonique abusif
- ☞ Arnaque au produits de beauté
- ☞ Dépannage à domicile abusif
- ☞ Courriel frauduleux
- ☞ Incitations à rappeler des numéros surtaxés
- ☞ Faux avis de consommateurs sur Internet
- ☞ Offres d'emploi piégées
- ☞ Abonnements cachés
- ☞ Trading en ligne
- ☞ Equipements énergétiques
- ☞ Vente de meubles dans des magasins éphémères



Cette liste, déjà assez longue, **n'est pas exhaustive** et montre que les origines des arnaques sont très variées.

Il est donc primordial que vous soyez toujours très vigilants.

Coronavirus, COVID-19 : Gardez (aussi) les arnaques à distance !

Depuis l'apparition des premiers cas de Coronavirus, les arnaques de la part de sociétés et d'individus malveillants se multiplient.

☞ Allégations fausses ou trompeuses :

A ce jour, il n'existe pas d'aliments, de purificateurs d'air, de lampes, de compléments alimentaires, d'huiles essentielles... qui protègent ou qui permettent de guérir du Coronavirus. Dès lors toute présentation de produits (alimentaires ou non) hormis des vaccins affirmant protéger ou guérir du coronavirus relève de la pratique commerciale trompeuse ;

CORONAVIRUS
COVID-19



**Attention aux
arnaques!**

☞ Vente en ligne illégale de médicaments :

Des sites internet frauduleux cherchent à vendre des médicaments alléguant une efficacité contre le virus ou des médicaments destinés au traitement d'autres maladies (VIH, paludisme...) qui font l'objet de recherches dans le cadre de la lutte contre le virus. La vente de ces derniers n'est possible que sur prescription médicale et en pharmacie ; acquérir ces médicaments en ligne est illégal et peut vous exposer à des risques graves pour votre santé (effets indésirables voire faux médicaments) ;

☞ Faux kit de dépistage :

Les dépistages du Coronavirus sont uniquement effectués par les autorités sanitaires pour confirmer un diagnostic. Toute société ou individu vous proposant un dépistage n'est pas compétent en la matière. L'État ne propose pas de kit de dépistage directement aux citoyens. Aucun kit de dépistage ne peut donc être vendu sur internet et envoyé par voie postale. Toute offre de dépistage semblant émaner des services de l'État est une arnaque pour obtenir vos données personnelles particulièrement vos coordonnées bancaires. De la même manière l'État ou les agences de l'État ne proposent pas de kit de confinement comprenant masque, gel hydroalcoolique, thermomètre ou autre matériel médical ;

☞ Appel aux dons frauduleux :

Profitant de l'élan de solidarité d'aide aux personnels soignants organisé par des plateformes d'appel aux dons ou des cagnottes, certains individus exercent de manière illégale, l'activité d'intermédiaire en financement participatif. Assurez-vous de l'identité du professionnel et de la destination de vos dons avant d'effectuer un transfert d'argent. La même vigilance doit s'appliquer aux appels aux dons en soutien à certains secteurs d'activité (édition, restauration, refuges pour animaux, etc.).



Plus d'informations sur :

<https://www.economie.gouv.fr/dgcertf/arnaques-liees-au-coronavirus>

Lieutenant-colonel (er) Eugène Cojan

COTISATIONS 2022

Informations et rappels...

Notre trésorier, le **Lieutenant-colonel (er) Eugène Cojan**, qui veille sur nos dépenses, veille également sur nos recettes qui, comme toute association, **dépendent principalement des cotisations versées par les adhérents**. Le montant de la cotisation est réparti à parts égales entre le siège et les sections.

Dans ce cadre, il a l'honneur d'appeler l'attention de nos Compagnons que les cotisations sont dues pour l'exercice qui commence le 1^{er} janvier de chaque année.

Afin d'éviter des rappels qui génèrent des pertes de temps et, parfois, des frais postaux il est conseillé de verser cette cotisation au plus tôt dans l'année...

Pour information, en ce début octobre, nous avons 128 Compagnons à jour sur 152, soit 24 cotisations non versées.

Rappel des montants pour l'année 2022

Membre Titulaire : 30 €	Le mérite : 10 €
Cotisation à vie : 600 €	Le Mérite : 50 € (5 ans)
Sympathisant : Minimum 15€	
Donateur (Bienfaiteur ou Ami) : 30 €	Le mérite : 10 €

Par ailleurs, chaque adhérent peut faire un don. Ces dons permettent à notre Section d'aider les Compagnons qui rencontrent des difficultés financières et, d'une manière générale, constituent une source importante pour nos œuvres de solidarité. Le montant des dons reste intégralement à la Section.

Nous vous remercions pour l'aide ainsi apportée.

L'ANMONM étant une association (loi 1901) reconnue **d'Utilité Publique**, en conséquence 66% de votre cotisation et de vos dons sont déductibles de vos impôts. Un reçu fiscal est délivré par le Siège en début d'année à chaque adhérent.

Cotisation, abonnement et don peuvent être réglés
par chèque libellé « ANMONM82 » et adressé à :

**Madame Hanane GUEGAN ~ Secrétaire ~ 41, rue Adonis ~ Bat A, Apt 9
31200 Toulouse**

Par ailleurs, à la demande de certains Compagnons, vous pouvez régler le montant par virement bancaire sur le compte de l'ANMONM82 :

Numéro IBAN à demander au Trésorier

en précisant : Nom Prénom N° Sociétaire (si connu) et la répartition de la somme

Exemple pour un virement de 50 € :

DUPOND Jean 082-00432 ~ Cotisation 30 € ~ Le Mérite 10 € ~ Don 10 €

BOUTIQUE DE L'ANMONM 82

L'ANMONM 82 fait l'acquisition de certains objets qui sont remis lors des réunions, rencontres, assemblées générales, remises des prix, etc., aux autorités, aux conférenciers, aux lauréats, etc.

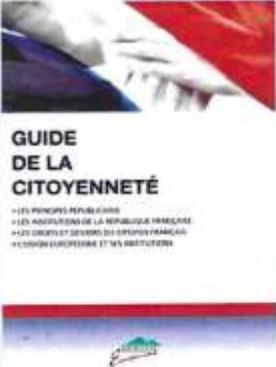
Ces objets sont à la disposition de nos adhérents au prix d'achat. L'intérêt d'un achat collectif étant de limiter les frais de port qui sont souvent gratuits à partir d'une certaine somme ou quantité.

Voici les objets, avec leur prix, actuellement disponibles auprès de notre Trésorier :

M. Eugène Cojan ~ 78, rue de la Mairie ~ 82 290 Barry d'Islemade

TPH : 05 63 31 68 42 ~ 06 64 81 65 52 ~ E-mail : eugene.cojan@laposte.net

					
Cravate en Soie : 40€	Porte-clés ANMONM : 5€	Médaille ANMONM 7cm : 20€	Pin's France : 5€	Pin's Chevalier ONM : 5€	Ruban ONM 20 cm : 2€

	
Médaille 7cm, personnalisée ANMONM 82 : 15€	Livret « Guide de la Citoyenneté » : 2€

UN GRAND MERCI À NOS PARTENAIRES





EUROPRINT 82

NOS PROCHAINS RENDEZ-VOUS 2022-2023

- ◆ 16/09: Remise du prix du comportement citoyen aux JSP
- ◆ 02/10: Méchoui organisé par l'ASOR82 à LIZAC
- ◆ 15/10: AG SMLH 82 à la Préfecture de Montauban
- ◆ 28/10 : AG ANOCR 82 à l'America à Montauban
- ◆ 6/11: Concert inter-association à Montech
- ◆ 10/12 Remise de prix aux jeunes engagés de la Croix-Rouge
- ◆ 14/01 /2023 Coque des rois inter-associations
- ◆ 18/03/2023: AG ANMONM 82 à Montauban